

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds Repère 2030 Sun Life - série A que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., au 1 877 344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | | | |
|---|--|--------------------------------|---|
| Code(s) du fonds : | FAI : SUN110 FAD : SUN210 FAR : SUN310 | Gestionnaire du fonds : | Gestion d'actifs PMSL inc. |
| Date de création de la série : | (série A) 1 ^{er} octobre 2010 | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion d'actifs PMSL inc. |
| Valeur totale du fonds au 30 avril 2024 : | 54,9 millions de dollars | Sous-conseiller(s) : | Gestion de capital Sun Life (Canada) inc. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 2,20 % | Distributions : | Annuellement, en décembre |
| | | Placement minimal : | 500 \$ au départ, 50 \$ par la suite |

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise la croissance du capital à long terme tout en offrant la possibilité d'une valeur garantie à l'échéance s'il est conservé jusqu'à sa date d'échéance, du fonds. Le fonds met en œuvre une stratégie de répartition de l'actif pour déterminer l'équilibre entre la portion du portefeuille investie dans des obligations à coupon zéro et la portion investie dans les titres du Fonds Repère Actions mondiales Sun Life et les équivalents de trésorerie, selon le temps restant jusqu'à la date d'échéance prévue du fonds.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2024. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

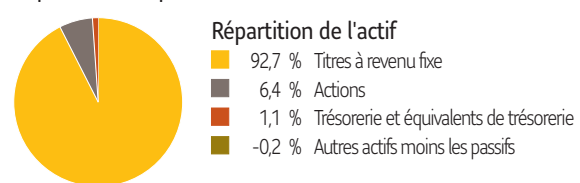
Dix principaux placements (au 30 avril 2024)

| | |
|---|--------|
| 1. Gouvernement du Canada, obligation à coupon détaché, 1 ^{er} juin 2030 | 11,3 % |
| 2. Province de l'Ontario, coupon détaché ordinaire, 2 juin 2030 | 10,6 % |
| 3. Province de la Colombie-Britannique, coupon d'intérêt, 18 déc. 2029 | 10,0 % |
| 4. Gouvernement du Canada, obligation à coupon détaché, 1 ^{er} juin 2029 | 9,2 % |
| 5. Fonds Repère Actions mondiales Sun Life, série I | 6,4 % |
| 6. Province du Manitoba, coupon détaché, 5 mars 2030 | 5,5 % |
| 7. Hydro-Québec, coupon d'intérêt, 15 févr. 2030 | 4,3 % |
| 8. Gouvernement du Canada, obligation à coupons détachés, 1 ^{er} juin 2029 | 3,1 % |
| 9. Gouvernement du Canada, obligation à coupon détaché, 1 ^{er} déc. 2029 | 3,1 % |
| 10. Province de la Colombie-Britannique, coupon d'intérêt, 18 juin 2029 | 2,5 % |

Pourcentage total des dix principaux placements **66,0 %**

Nombre total de placements **60**

Répartition des placements (au 30 avril 2024)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

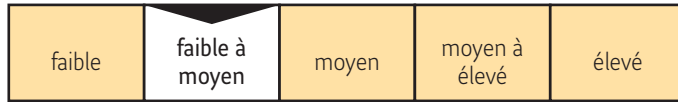
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs PMSL inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

GARANTIE

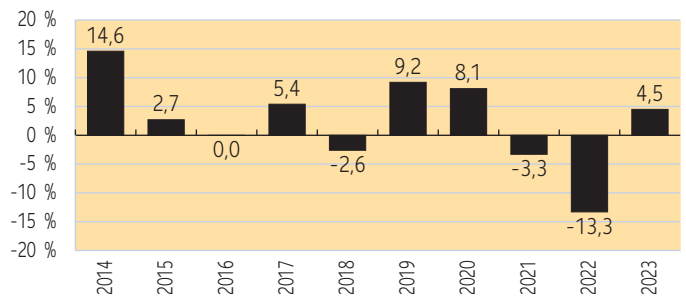
Gestion d'actifs PMSL inc. a structuré ce fonds en vue d'offrir une valeur garantie par titre au 30 juin 2030, soit la date d'échéance du fonds. La valeur garantie est égale à la plus élevée des trois valeurs suivantes : i) 10,00 \$ par titre, ii) la valeur liquidative par titre de fin de mois la plus élevée durant la période allant de la date de création jusqu'à la date d'échéance prévue, ou iii) la valeur liquidative par titre à la date d'échéance prévue. Si, à la date d'échéance, la valeur liquidative par titre n'est pas égale à la valeur garantie, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, paiera la différence au fonds. La valeur garantie ne s'applique pas aux titres rachetés avant la date d'échéance du fonds. Les rachats antérieurs à la date d'échéance du fonds seront fondés sur la valeur liquidative de l'OPC au moment du rachat (déduction faite des frais applicables). Voir le prospectus simplifié du fonds pour plus de renseignements.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série A du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série A du fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant 3 des 10 années indiquées. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série A du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

| | Rendement | 3 mois terminés le | Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période |
|--------------------|-----------|--------------------|---|
| Meilleur rendement | 9,3 | 31 janvier 2015 | Votre placement augmenterait pour atteindre 1 093 \$ |
| Pire rendement | -8,2 | 30 avril 2022 | Votre placement diminuerait pour atteindre 918 \$ |

Rendement moyen

Au 30 avril 2024, une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série A du fonds il y a 10 ans détient 1 166 \$, ce qui représente un taux de rendement annuel composé de 1,5 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent la préservation du capital et la possibilité d'une plus-value du capital au cours d'une période déterminée, allant jusqu'à la date d'échéance prévue.
- envisagent d'investir sur une période correspondant à la date d'échéance prévue du fonds.
- Peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

N'investissez pas dans ce fonds si votre horizon de placement ne correspond pas à la date d'échéance du fonds ou si vous ne cherchez pas à conserver votre capital pendant la période qui prend fin à l'échéance du fonds.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les titres du fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les titres du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre des titres de série A du fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les options frais de souscription différés et frais de souscription réduits ne sont plus offertes pour les achats de titres de toutes les séries. Il sera toujours permis de transférer des titres achetés antérieurement selon l'option frais de souscription différés ou l'option frais de souscription réduits à un autre fonds, selon la même option de souscription.

| Option de frais d'acquisition | Ce que vous payez | | Comment ça fonctionne |
|-------------------------------|--|---|--|
| | en pourcentage (%) | en dollars (\$) | |
| Frais d'acquisition initiaux | Entre 0,0 % et 5,0 % du prix d'achat des titres que vous souscrivez | Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. | <ul style="list-style-type: none"> Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des titres, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les titres. |
| Frais d'acquisition différés | Si vous faites racheter vos titres : durant la 1 ^{re} année 5,5 % durant la 2 ^e année 5,0 % durant la 3 ^e année 5,0 % durant la 4 ^e année 4,0 % durant la 5 ^e année 4,0 % durant la 6 ^e année 3,0 % durant la 7 ^e année 2,0 % après la 7 ^e année néant | Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement. | <ul style="list-style-type: none"> Si vous faites racheter les titres dans les sept années de leur souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 5,5 % du coût initial des titres et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des titres que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des titres que vous avez souscrits pendant l'année en cours, sans frais. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à la société de votre représentant si vous échangez des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition différés contre des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux, et/ou la société de votre représentant peut vous demander des frais d'échange. |
| Frais d'acquisition réduits | Si vous faites racheter vos titres : durant la 1 ^{re} année 2,5 % durant la 2 ^e année 2,0 % durant la 3 ^e année 2,0 % après la 3 ^e année néant | Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 25 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement. | <ul style="list-style-type: none"> Si vous faites racheter les titres dans les trois années de leur souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 2,5 % du coût initial des titres et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des titres que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des titres que vous avez souscrits pendant l'année en cours, sans frais. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition à la société de votre représentant si vous échangez des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition réduits contre des titres souscrits selon l'option frais d'acquisition initiaux, et/ou la société de votre représentant peut vous demander des frais d'échange. |

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2023, les frais de la série s'élevaient à 2,20 % de sa valeur, ce qui correspond approximativement à 22 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)

| | |
|--|--------|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des coûts du fonds et des frais d'administration du fonds. | 2,20 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds. | 0,00 % |
| Frais du fonds | 2,20 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Gestion d'actifs PMSL inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant tant que vous détenez des titres de cette série du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent à l'égard du fonds. La société de votre représentant peut verser une partie de la commission de suivi à votre représentant. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Le taux dépend de l'option d'acquisition que vous choisissez et du nombre d'années restant à courir avant l'échéance du fonds.

| Option de souscription | Années restant à courir avant l'échéance | Commission de suivi |
|--|--|---|
| Frais de souscription payables à l'acquisition | Plus de 5 | 1,0 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 10,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| | Entre 5 et 1 | 0,5 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 5,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| | Moins de 1 | 0,25 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |

| | | |
|--------------------------------|--------------|--|
| Frais de souscription différés | Plus de 5 | 0,5 % de la valeur de votre placement. Cela représente 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée. |
| | Entre 5 et 1 | 0,25 % de la valeur de votre placement. Cela représente 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée. |
| | Moins de 1 | 0,125 % de la valeur de votre placement, ce qui correspond à 1,25 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |
| Frais de souscription réduits | Plus de 5 | 0,5 % de la valeur de votre placement. Cela représente 5 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée. |
| | Entre 5 et 1 | 0,25 % de la valeur de votre placement. Cela représente 2,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée. |
| | Moins de 1 | 0,125 % de la valeur de votre placement. Cela représente 1,25 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée. |

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres de cette série du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| Frais pour opérations à court terme ou excessives | Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter ou échangez des titres du fonds, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous imposer, pour le compte du fonds, des frais pour opérations à court terme ou excessives correspondant à 2,0 % de la valeur des titres rachetés ou échangés. |
| Pénalités pour rachat important | Si vous avez été informé que vous êtes un investisseur important et que vous souhaitez demander un rachat ou un échange sortant d'un montant de : a) 5 000 000 \$ ou plus, si l'actif net total du fonds est inférieur à 100 000 000 \$ et que ses titres peuvent être souscrits depuis au moins deux (2) ans; ou b) plus de 5 % de l'actif net total du fonds, si l'actif net total du fonds est supérieur ou égal à 100 000 000 \$ (dans chaque cas, un « rachat important »), vous devrez payer 1 % de la valeur liquidative des titres rachetés ou échangés si vous ne donnez pas le préavis de cinq (5) jours ouvrables exigé avant d'effectuer l'opération. Si le rachat important est assujéti à la fois aux pénalités pour rachat important et aux frais pour opérations excessives ou à court terme, seuls les frais pour opérations à court terme ou excessives s'appliqueront. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut vous imposer des frais allant jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds. |
| Frais d'insuffisance de fonds | Gestion d'actifs PMSL inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte. |
| Frais de messagerie ou de virement électronique | Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Gestion d'actifs PMSL inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec le gestionnaire, Gestion d'actifs PMSL inc., ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs PMSL inc.
1, rue York, bureau 3300
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1 877 344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Site Web : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.